

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
 24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la construction de 48 logements sociaux 1 impasse de la Grenadière à Périgueux

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 7 décembre 2017 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire délégant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus ,
- La recherche de mixité sociale avec 24 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 24 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas),
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles mais également de personnes seules ou de couples
- Une performance environnementale de la RT 2012 avec des logements économies en énergie,
- Une réponse au relogement dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain sur le quartier de Chamiers puisque 13 de ces logements sont fléchés sur le relogement

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Périgueux, par délibération du 26 novembre 2020 soutient également la construction de ces 48 logements avec une subvention de 1 500 € par logement, soit 72 000 € au total,

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement à Périgord Habitat, soit une subvention totale de 72 000 €

Fait à Périgueux, le

17 DEC. 2020

Le Président
 Jacques AUZOU

Affiché le :

17 DEC. 2020

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Construction de 648 logements sociaux – 1 impasse de la Grenadière – Périgueux– Périgord Habitat

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus.
- Cette opération est composé de 48 logements collectifs, de typologie variées permettant d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes (personnes seules et familles) : 10 T1, 16 T2, 19 T3 et 3 T4.
- Le projet est conforme à la RT 2012. Des chaudières individuelles à condensation produiront le chauffage et l'eau chaude sanitaire (gaz de ville). Les logements seront dotés d'un thermostat d'ambiance permettant de réguler le chauffage. Les logements sont par ailleurs équipés de matériels économies en eau
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m ²)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T1	Collectif	5	5	10	40	206	240
T2	Collectif	10	6	16	53	272	313
T3	Collectif	7	12	9	73	370	418
T4	Collectif	2	1	3	88	452	523
	TOTAL	24	24	48			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition VEFA	5 007 803,18 €	Etat (PLAI)	64 900 €
Frais et honoraires	53 902,91 €	CA Grand Périgueux	72 000 €
Conduite d'opération	62 255,78 €	Prêt CDC	4 253 000 €
		Commune de Périgueux	72 000 €
		Conseil Départemental	253 000 €
		Prêt Action Logement	172 700 €
		ANRU	81 900 €
		Fonds propres	154 461,87 €
TOTAL HT	5 123 961,87 €	TOTAL	5 123 961,87 €